



36 Bd, Amilcar Cabral,
Immeuble la Varangue 97200 FDF.
BP 7222 97277 Schoelcher Cédex.
Tél./Fax : 0596 68 64 52
www.villecaraibe.com

Compte rendu *in extenso* du 25 juin 2008 **Ecole et Prévention de la délinquance/ Parentalité**

Intervention de Nicole CHAMBRON (Chercheuse, sociologue CERF)

Au regard de l'étude commandée par la CAF sur « la famille explique t'elle la délinquance des jeunes » à une équipe de Chercheur sous la direction de Sébastien ROCHE, on peut analyser rapidement les facteurs de fragilité qui peuvent contribuer à la délinquance (en pièce jointe).

Dans cette étude, premièrement, on ne dit pas que d'être pauvre, fait que l'on peut devenir délinquant, mais quand on prend des jeunes délinquants, on s'aperçoit qu'à 95 %, les parents sont au bas de l'échelle sociale, on peut penser que c'est un facteur de fragilité

Deuxième facteur, des parents qui résident le plus souvent dans un habitat défavorisé et sont le plus souvent issues de familles dissociées (de parents séparés, recomposés ou pas) avec une taille de fratrie plus large (familles nombreuses) et également un retard à l'école.

Cela nous intéresse pour le Programme de Réussite Educative (PRE), cela signifie que l'on voit dans cet échantillon de délinquants, qu'ils vont cumuler un bas niveau de revenu, un habitat défavorisé, des familles nombreuses, dissociées et du retard scolaire.

Par ailleurs, lorsque l'on fait une enquête auprès de ces jeunes on s'aperçoit qu'ils ont une perception de la gravité autre, une tolérance au délit, c'est-à-dire une banalisation.

En conclusion la famille est bien présente dans cet ensemble de facteurs mais dans un ensemble large et de manière isolée. On ne peut pas dire, en prenant les statistiques, que : bilan des familles monoparentales égale alerte. En terme de prévention de la délinquance, c'est un peu plus compliqué que cela.

Par ailleurs quand on creuse un petit peu au niveau de la structure familiale on s'aperçoit que, ce n'est pas tant la structure, que le fonctionnement qui importe.

Sur son expérience

J'avais fait une enquête pour la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse), sur les jeunes suivis par cette institution, qui avaient été repérés comme étant en souffrance psychique avec des pathologies mentales légères et lourdes. De cette enquête était ressortie que les enfants qui allaient le plus mal, qui étaient lourdement affectés psychiquement par leur situation, étaient les enfants pour lesquels la triangulation n'existait pas.

Les psychologues de l'enfance et les pédopsychiatres démontrent que l'important c'est qu'il y ait père mère enfant, même si le père est éloigné, remarié ou autre, il faut qu'il joue son rôle de père. Il faut que l'enfant sache se positionner, repérer une place qui n'est peut être pas l'idéale mais qui est une place (son père sa mère et lui) dans cette triangulation.

Mais lorsque le couple de parents utilise par exemple l'enfant comme arme contre l'autre, cette triangulation n'existe plus alors que l'étude explique que dans la structure qui n'est pas l'idéale, une famille dissociée, monoparentale, cela peut fonctionner.

C'est ce problème de fonctionnement familial, de perversité dans la triangulation qui est important avec là, un deuxième facteur dont ils soulignent l'importance : la supervision parentale qui est de s'intéresser à ce que fait l'enfant (devoirs, activités sportives ou vacances, hobbies).

Autre expérience :

Dans ce sens, j'ai eu l'occasion de faire une enquête dans une commune dans la région d'Ile-de-France qui s'appelle Gyves-sur-Yvette où il y a le siège du centre Saint-Clair sur l'énergie atomique avec essentiellement des chercheurs, des ingénieurs, des techniciens. Les enseignants disaient que les enfants allaient mal. On s'est aperçu que les parents présents disaient aux enfants : « voilà 500 euros pour le week-end, je n'ai pas le temps, il faut que je reste dans mon laboratoire finir mes expériences, tu vas avec tes copains, tu vas t'amuser ». Ce manque de supervision a entraîné très souvent le dysfonctionnement familial.

La structure familiale pourra donc en effet intervenir dans la compréhension, de la manière dont la famille peut avoir une influence sur le comportement et le dysfonctionnement d'un jeune. Ce qu'ils disent dans cette enquête c'est qu'en définitive, le fonctionnement familial est très important pour les moins de 10 ans, cela va être prédominant. Cela rejoint les objectifs du PRE, les programmes de réussite éducative qui pointe les besoins des enfants de 2 à 16 ans.

On peut se dire que le commencement de la délinquance vient à 16 ans... sauf que le fonctionnement familial à 6 ans, 7 ans, c'est l'univers dominant. Pour l'enfant de plus de 7 ans il commence à avoir des copains, la cour d'école, etc., quand il arrive à 12 11 ans, le collège, le fonctionnement dominant de son cadre de référence sociale, c'est : ses pairs (ses copains).

Dans l'enquête, ils disent qu'il faut souligner l'importance des variables extra familiales (d'autant plus que c'est plutôt sur les 13, 18 ans). Comme l'insertion scolaire, la réussite scolaire est un facteur de réussite mais c'est aussi un facteur de prévention de la délinquance, dans la mesure où l'échec renvoie à une perte de confiance en soi et dans le besoin de se valoriser ailleurs qu'à l'école c'est-à-dire en « faisant des bêtises ».

Là on se dit que ce n'est pas seulement pour qu'il ait une bonne note à l'école mais il faut qu'il réussisse ; là aussi on est dans la réussite éducative on va admettre que si l'enfant réussit dans le canoë kayak, c'est bien, du moment qu'il réussit dans quelque chose de développeur, de positif, d'utile pour son intelligence et son développement physique, il n'aura pas besoin de réussir ailleurs. C'est la réussite qui va nous intéresser.

La scolarité c'est les savoirs de base, c'est un lieu d'insertion particulier. Bien souvent les groupes de jeunes délinquants dérangent les habitants, mais cela peut se discuter, parce que ces groupes de jeunes délinquants, semi délinquants, prédélinquant etc..., c'est un lieu de socialisation qui, lorsque l'on passe à l'adolescence, tend à contrebalancer l'influence de la famille et pour lesquels on sait très bien que ce n'est pas la peine de dire aux parents : « vous

avez un fils de 15 ans qui traîne avec des copains, dites lui de revenir à la maison »; On sait bien que cela ne va pas très bien marcher.

Cela veut dire que nos groupes de jeunes, il faut travailler dessus, en partie parce qu'il faut éviter qu'ils créent des nuisances pour la population mais c'est surtout parce que se sont des groupes d'insertion de nos adolescents dans autre chose que la famille, ce qui est normal à cet âge là.

Sauf que si c'est autre chose que la famille cela est une fabrique de valorisation de comportements délinquants et devient alors un facteur d'apprentissage d'entrée dans la délinquance important (plus à ce moment là, que dans la famille).

Si on a une famille qui se comporte bien mais que le jeune est dans un groupe qui tente à valoriser les transgressions, la famille ne pourra pas faire contrepoids. Le rapport d'influence ne va pas pouvoir être possible.

Dans l'enquête ils nous disent alors, vous avez des familles dont on peut penser que le père est absent, la mère ne s'occupe pas bien des enfants, les enfants traînent etc... mais voilà qui est ce qui est bien délinquant ici ? C'est bien les garçons ? Se sont plus souvent les garçons que les filles. On voit bien là, l'impact de la famille, parce que les garçons iront dans les groupes de jeunes qui auront tendance à faire des bêtises plus que les filles.

On voit bien par cet exemple que c'est plus les garçons, ce n'est pas génétique. C'est que la famille même si elle dysfonctionne, c'est une faiblesse c'est dommage, mais c'est bien parce qu'il y a ce groupe de copains que le jeune qui va pas être suffisamment encadré par sa famille, va déraiper. Et les groupes de copains susceptibles d'aider à déraiper, ce sont plutôt des groupes de garçons et c'est pour cela que les filles sont moins présentes dans la délinquance.

Tout cela pour dire que l'autorité parentale, le fonctionnement parental à sa place. C'est dessus qu'il faut agir.

Ce ne sera pas suffisant, mais si on a des priorités à donner dans un Contrat CLS, on pourra intervenir très tôt (deux ou quatre ans), quand une mère a eu un enfant à 15 ans, quand elle n'arrive pas à s'occuper de lui on peut intervenir, c'est légitime d'intervenir.

C'est d'autant plus important d'intervenir sur le fonctionnement familial pour des enfants qui ne sont pas encore entrés dans l'adolescence car c'est là, que l'on aura le plus de résultats. Pour les jeunes de plus de 15 ans, on peut essayer d'intervenir, mais c'est trop tard, on aura d'énormes difficultés à avoir de bons résultats. C'est à cet âge là que les parents se plaignent, car à 6 ou 7 ans ils peuvent encore gérer.

C'est plutôt quand on aura repérer à l'école ou dans une activité etc... un dysfonctionnement qu'on pourra alerter. Essayer de voir si au niveau de la famille, du fonctionnement familial, on peut essayer d'améliorer les choses. On peut bien sûr, continuer sur des 13, 14, 15 ans, sauf que là, il faudra aussi travailler sur ce qu'on pourra appeler les autres fréquentations de l'enfant.

Autre aspect sur cette question de la famille, la dernière loi en matière de politique et de sécurité et de prévention de la délinquance date du 05 mars 2007, dite loi Sarkozy. Elle

introduit dans le code de l'éducation un article qui modifie le code de l'éducation qui dit : les connaissances et compétences dispensées par l'enseignement scolaire concourent à l'éducation, à la responsabilité civique et participe à la prévention de la délinquance ; c'est-à-dire que vous avez des textes qui disent que l'éducation nationale fait de l'éducation civique mais ce n'est pas pour former le citoyen (voir pièces jointes). Donc c'était plus souvent citoyenneté, responsabilisation mais la notion de prévention de la délinquance n'était pas affichée comme cela.

C'est la première fois et cela a fait énormément de débat car selon les enseignants, ils ne font pas de prévention de la délinquance mais ils construisent l'adulte de demain. Enfin cette loi est passée.

La question des prestations familiales aussi a fait débat, il est écrit dans la loi que le maire peut servir conjointement avec la Caisse d'allocation familiale, lorsque les prestations familiales ne sont pas utilisées dans l'intérêt de la famille et de l'enfant. Les prestations sont utilisées pour les fournitures scolaires les vêtements nourriture etc...Cela suppose une enquête, cela suppose des faits établis. Le maire peut saisir le juge des enfants, en demandant une mise sous tutelle ; on gèle les allocations familiales jusqu'à ce que soit en ordre. C'est un moyen de pression pour que la famille évolue dans la manière de gérer son fonctionnement et son budget.

Dans le cadre du Conseil des droits et des devoirs de la famille, c'est le conseil municipal qui décide. Lorsque l'ordre, la sécurité et la tranquillité publique sont menacés, à raison du défaut de surveillance du mineur et s'il n'y a pas de mesure d'assistance éducative (lorsque le Conseil général a été informé d'une carence éducative par un établissement scolaire, un voisin, un membre de la famille, et décide que des travailleurs sociaux doivent s'occuper de cette famille, de manière à rétablir son bon fonctionnement) ou de Contrat de responsabilité parentale, le maire peut proposer un accompagnement parental par un travailleur social.

Il peut se substituer au Conseil général sous différentes formes lorsque celui-ci pour différentes raisons dira que cela ne justifie pas une mesure d'assistance éducative.

Le maire peut saisir le conseil aux fins d'écouter, d'accueillir et d'informer les familles de leurs droits et de leurs devoirs, d'examiner les mesures d'aides.

Le maire peut saisir le Président du conseil Général en vue d'une mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale ou d'un contrat de responsabilité parentale. On signe un contrat avec les parents qui s'engagent à surveiller les enfants, les envoyer à l'école etc.... en contrepartie d'un certain nombre de soutiens qui leurs sont accordés.

Les mesures d'assistance éducative sont donc complétées à la fois par une vigilance communale, la proximité, les travailleurs sociaux, ou les professionnels de proximité qui peuvent connaître la situation. Cela peut être plus diversifié, le maire peut faire intervenir des services culturels, sportifs, pour aider l'enfant, la famille, etc... L'objectif étant d'entourer cette famille et cet enfant en particulier, d'un certain nombre d'incitations, de facilitations etc.

C'est donc, l'autre nature de l'aide sociale à l'enfance qui sera reléguée, soit à des carences éducatives, morales, d'hygiène, alimentaires soit à des dangers, pour la moralité de l'enfant (toutes les maltraitances).

Là, on n'est pas sur la carence éducative lourde qui est de la compétence du Conseil général ; on est sur le dysfonctionnement familial. On a vu dans l'enquête que le défaut de supervision, le défaut de peut alerter. Cela peut être intéressant de voir en commun avec les parents et sous une forme un peu d'aide (quels sont les difficultés que vous rencontrez, comment peut-on essayer de trouver différentes formules.

Quand le tribunal intervient, les parents peuvent se voir demander de suivre un stage de responsabilité parentale (loi du 05 mars 2007), qui peut être ordonné par le parquet. C'est donc une décision judiciaire, lorsque la délinquance du mineur apparaît comme une conséquence de carence familiale grave, ce qui va inciter les parents à réfléchir sur leur rôle, leurs devoirs, leurs droits, etc...

Par ailleurs, le juge des enfants dispose déjà, au titre de l'assistance éducative d'un panel diversifié de mesures prévues à l'article 375 du code civil. On parle d'Aide sociale à l'enfance, compétence du Conseil général. Ces mesures peuvent être prononcées soit par le Conseil général, soit par le juge des enfants qui va demander au conseil général de les mettre en pratique.

Alain PARTEL (Chef de service de Prévention et d'insertion, Trinité): Le stage de responsabilité parentale est-il appliqué ?

Nicole CHAMBRON : oui normalement c'est appliqué, la plupart des décrets sont en application. Il y a eu beaucoup d'autres choses. Le stage de responsabilité parentale a été instauré par la loi du 5 mars 2007. Les décrets ont été échelonnés sur une période d'à peu près 6 mois après cette loi, ce décret là admettons qu'il nous soit parvenu en septembre 2007 cela nous fait quelques mois de mise en œuvre légale.

Mathieu PETIT : Cela signifie-t'il qu'un maire peut mettre en place ce décret dans sa commune ?

Nicole CHAMBRON: Le stage de responsabilité parentale, non, c'est une décision du parquet mais le conseil des droits et des devoirs des familles, oui. Tous les décrets de la loi de 2007 sont parus. Pour créer un conseil des droits et devoirs des familles il faut que se soit porté par le conseil municipal (voir en pièces jointes). Quand à sa composition : des travailleurs sociaux, police municipale, il faut voir le décret.

Nous avons des mesures dans cette loi qui sont plutôt focalisées sur l'élève et l'absentéisme. Dans le cadre de ce conseil des droits et des devoirs des familles, c'est sur l'assiduité scolaire que maintenant les maires doivent obtenir une liste des élèves absents de manière chronique et injustifiée. Il peut proposer un accompagnement parental par des travailleurs sociaux pour défaut d'assiduité scolaire.

Alexandra MATEZUA (coordonnateur CLS de FDF) : De manière extrêmement pratique, est ce que se sont les établissements scolaires qui transmettent les données à un coordonnateur identifié ou est ce que ça passe par l'instance rectorale et ensuite l'IEN par exemple.

Nicole CHAMBRON. Je n'ai pas la réponse précise. Il faudrait peut être regarder dans le décret.

Du côté du tribunal des enfants, il y a une mesure nouvelle et la possibilité pour le juge des enfants de demander une sanction éducative, l'exécution de travaux scolaires et le placement

dans un internat scolaire qui doivent être créés car il n'en a pas suffisamment. On ne sait pas s'il y en a en Martinique ?

Participant : Est-ce qu'on peut dire qu'à travers l'accompagnement scolaire il y a une réponse de la mairie. Avec l'accompagnement scolaire on prend en compte à la fois les élèves qui sont en défaut d'assiduité scolaire et les difficultés des parents car on est amené à travailler avec les deux.

Nicole CHAMBRON: Je pense que oui, les formes de soutien à la fois à l'enfant et aux parents sont les plus diversifiées possible. Si c'est par le biais d'activités scolaires et que par ce biais là, on crée le lien avec la famille, avec le parent, que petit à petit on amène à évoluer, à prendre conscience que l'enfant aussi évolue, se sera une mesure intéressante. Si ce n'est pas suffisant, il en faut beaucoup d'autres.

Marièle IPHAINE (coordonnateur CUCS Lamentin): Encore faut-il que les encadrants soient formés, le format de l'accompagnement scolaire aujourd'hui dans la plupart des sites où il se met en place, correspond à une prise en charge autour du renforcement pédagogique, d'activités socio-culturelles sur le temps extra-scolaire. À ma connaissance à part quelques opérateurs qui effectivement ont développé des compétences particulières qui ont à voir avec la parentalité, l'accompagnement à la scolarité aujourd'hui tel qu'il est développé est loin de se positionner sur de tels objectifs.

Sur le Lamentin, c'est la raison pour laquelle d'ailleurs, il nous a fallu aller au-delà du CLAS pour ne prendre que cet exemple de cadre légal là, pour pouvoir faire des choses plus ciblées. Parce que les parents qui acceptent d'envoyer leurs enfants à l'accompagnement à la scolarité n'ont qu'un seul objectif c'est qu'ils fassent leurs devoirs du lendemain, et même si on a envie de faire autre chose avec les enfants on est quand même obligé de tenir compte de la demande exprimée par les familles.

Les accompagnateurs scolaires ne sont pas formés du tout encore une fois, à la question de la parentalité au sens où on l'entend là, je parle de l'exemple du Lamentin que je connais. Bien sûr on crée des liens avec la famille, ils sont indispensables mais maintenant ils rencontrent des limites dans leurs compétences. Il faut développer des compétences particulières pour pouvoir agir dans ces domaines là.

Jean-Michel MONGIS (Coordonnateur CLS du Marin) : C'est bien pour cela qu'il faut penser l'accompagnement scolaire pas simplement comme un portage scolaire.

Marièle IPHAINE (Coordonnateur CUCS du Lamentin): c'est aussi pour cela qu'il faut qu'il y ait les deux ce n'est pas dans le cadre du CLAS où l'on peut trouver cette réponse là, le programme de réussite éducative l'autorise davantage, parce qu'il vise des réponses individualisées. Alors que le CLAS reste encore très orienté sur l'action collective.

Jean-Michel MONGIS (Coordonnateur CLS du Marin) : Le CLAS mériterait d'être revu car il est un peu figé ; il ne correspond pas à ce que l'on voit sur le terrain, c'est une toute autre réalité. Avec le CLAS du Marin, c'est réellement la vision des parents, ils attendent du CLAS qu'on fasse les travaux du lendemain.

Participant : C'est plus compliqué, cela demande beaucoup plus de temps, plus de personnel compte tenu du budget que l'on donne ce n'est pas suffisant. Il faut être clair on ne peut pas dépasser cela. Je préside une association, on s'est donné des objectifs et ce n'est pas évident.

Marièle IPHAINE (Coordonnateur CUCS du Lamentin): Ce que je voulais dire c'est que quelque soit l'ambition qu'on se donne, car on peut faire des choses avec l'accompagnement à la scolarité, quand on lit le cadre légal dans lequel il s'inscrit le principe de la Charte de l'accompagnement à la scolarité se sont des principes qui restent assez généraux pas forcément figé puisque on peut les dynamiser..

On l'a utilisé pendant longtemps pour faire des choses intéressantes mais malgré tout, le concept même de l'accompagnement à la scolarité tel qu'il est vu par le législateur, ne permet pas à mon avis, d'aller aussi loin ; et compte tenu des compétences qu'il faut développer pour arriver à ce niveau d'approche des familles, les moyens du CLAS ne permettront jamais d'aller aussi loin.

L'approche que l'on a avec la famille n'est pas une approche individualisée au point de pouvoir aller à la rencontre des parents, l'amener à reconnaître ce niveau de responsabilité. Le maire ne peut pas introduire ce principe dans le CLAS, ou ce sera très difficile.

Nicole CHAMBRON : Pour terminer, le maire, indépendamment du Conseil des droits et des devoirs des familles, dispose d'un pouvoir général de rappel à l'ordre. Ce n'est pas un jugement. Il porte une écharpe tricolore, il est représentant de valeurs républicaines du bon ordre de l'égalité de la fraternité. Il peut donc convoquer les personnes pour leur dire que leur comportement ne convient pas au principe d'ordre et de fonctionnement.

Du côté judiciaire, pour les mineurs se sont des sanctions (des peines) socioéducatives avec toute une série de formations appelées stages de citoyenneté, activités de jour, insertion professionnelle ou scolaire etc...

Il y a aussi, la loi qui durcit les mesures lorsqu'il y a répétition de comportements récidivistes, on ne peut plus recourir uniquement à une admonestation. L'admonestation c'est comme un rappel à l'ordre, un rappel à la loi et c'est fait par le juge. Quand c'est un maire c'est un rappel à l'ordre, quand c'est un policier ou un gendarme c'est un rappel à la loi, devant un juge c'est une admonestation. La deuxième fois cela ne peut pas suffire, il faut autre chose on va essayer de graduer tout cela.

Sur l'école il existe un protocole d'accord datant de 2004, qui est toujours en vigueur au niveau national entre l'Education nationale et le Ministère de l'Intérieur police et gendarmerie. En gros, il y a, à la police et à la gendarmerie, des référents ou des correspondants Education nationale et au sein des collèges il y a des correspondants polices. Ces personnes doivent échanger des informations, se rencontrer, analyser les situations, monter des actions en commun, et en cas de crise, être capable de s'interpeller rapidement.

Il existe des modalités d'enregistrements des incidents en milieu scolaire qui sont ensuite répertoriés en terme de statistiques au logiciel SIGNA ...Depuis 1998, les chefs d'établissement scolaires peuvent demander le concours des services de police et de gendarmerie à l'intérieur ou au sein de leur établissement au passage, les chefs d'établissement sont relativement autonomes.

Les types d'action :

- Séance d'information sur le racket, les injures racistes ou sexistes, les violences en milieu scolaire ;
- La drogue, les formateurs antidrogue etc.,
- Participation au comité d'éducation, à la santé et à la citoyenneté.

Il en existe pour l'instant, pour les établissements de second degré dans un premier temps, ils ont été créés plutôt sur la santé au regard des comportements addictifs et de plus en plus, ils se sont vus investis d'activités aux regards des comportements délinquants, violents.

Ce comité est attaché à un établissement scolaire en lien avec les services de l'administration composé d'un certain nombre de membres de l'équipe éducative, de policiers, de gens du quartier, des travailleurs sociaux, le chef d'établissement. Le correspondant police ou gendarmerie informe régulièrement le CLSPD et le CLS, ils font partie en principe du CLSPD.

Par ailleurs ils peuvent proposer des actions dans le cadre du CLS, solliciter des initiatives, des actions qui peuvent y être inscrites au plan d'action du CLS.
(Voir pièces jointes pour texte de loi)

Souhaitez vous réagir avez-vous des questions ?

Mathieu PETIT : Dans les communes, quels sont les différents dispositifs mis en place en lien avec la réussite éducative, il y a par exemple le CLAS, le CEL, le PEL.... ou bien en termes d'actions où en êtes vous sur l'implication des parents, sur les partenariats avec la police, les établissements scolaires ?

Jean Michel MONGIS (Chef de projet Marin): Au Marin, on essaie d'avoir l'implication des parents et également des professeurs, notamment une fois par trimestre on fait une réunion avec les professeurs. L'année dernière les professeurs ont compris que l'on avait besoin d'eux que la réussite scolaire ce n'était pas quelque chose à part, en dehors de l'école. On l'a fait comprendre aux directeurs des établissements qui l'ont répercuté auprès des enseignants. La participation des parents est plus conséquente. Au niveau du CCAS et des accompagnateurs sociaux, on a mis des actions en place et cela commence à porter ses fruits.

Mathieu PETIT: Il y a bien cet objectif d'implication des parents dans la charte du CLAS par exemple, mais quels outils peut-on utiliser ? Comment faire pour que les parents s'impliquent qu'il y ait un suivi, un vrai lien entre l'accompagnement à la scolarité faite par les associations et quand l'enfant rentre chez lui. Il y a en effet des associations qui sont dans cette démarche de mettre en place des moments d'accompagnement à la scolarité où les parents sont présents qui mettent des outils en place de façon à ce que se soit un accompagnement continu.

PARTEL Alain (Chef de service Prévention insertion de Trinité) : Il faut qu'il y ait une implication mais il faut que les parents acceptent que cela se passe mal chez eux. Il faut travailler avec les parents, en effet, pour qu'ils acceptent de jeter un coup d'œil aux travaux et activités des enfants. Mais certains parents pour cela ont eux aussi besoin d'être accompagnés.

Mathieu PETIT: Y a-t-il des exemples d'outils accompagnement des parents ?

Pascal QUIONQUION (Chef de projet Politique de la ville Saint Joseph) : il y a eu deux expériences à Saint Joseph sur ce champ, l'expérience de CLAS qui date de 2004, cela partait d'un constat dans un établissement scolaire secondaire, où il y avait une quinzaine de gamins du secondaire qui étaient tellement dissipés qu'ils nuisaient à la bonne marche de l'établissement. Avec l'appui de la CACEM (c'est une expérience de type CLAS) on a pu avec les équipes pédagogiques, avec un psy, une association à visée familiale, l'ADI, avec d'autres acteurs sur un laps de temps d'un trimestre, essayer de remobiliser les familles, les gamins, les équipes pédagogiques pour faire en sorte que l'établissement retrouve un semblant de calme.

L'expérience a été intéressante parce que les gamins ont changé de comportement elle n'est pas arrivée à son terme car il y a eut un mouvement social en fin d'année ce qui fait que l'on n'a pas pu réaliser une évaluation et on n'a pas encore remis en place l'action parce qu'on a pas les financements.

En ce qui concerne l'école des parents, il faut essayer d'apporter la même information que les gamins sachant que bien souvent ce ne sont pas les parents qui sont les plus concernés qui se déplacent. Soit sur des actions de réapprentissage des messages parents-enfants ou des thématiques basiques qui tournent autour de notre société. Les groupes de paroles fonctionnent bien dès lors qu'ils ne sont pas réalisés dans les quartiers mêmes. C'est la question de l'anonymat sûrement pour parler plus librement.

Marièle IPHAINE (Coordonnateur CUCS du Lamentin): La vraie difficulté c'est aussi de faire venir, même avec le bus. On est convaincu que des dispositifs comme le CLAS, vont très vite montrer leur limite dans l'implication des parents. On s'expose à rester à un certain niveau de relation avec la famille et c'est pour cela qu'il faut inventer à côté du CLAS autre chose et là, on a besoin de compétence dédiée.

La question de la parentalité impose un savoir faire particulier et là il faut aller dans les familles. C'est pas compliqué, vous pouvez faire venir des parents aux réunions, si vous arrivez à en toucher la moitié, vous êtes très heureux, s'ils viennent pour inscrire l'enfant vous êtes très content et là vous vous dites les parents s'impliquent d'une manière ou d'une autre. Et vous parler d'implication des parents parce qu'ils vous interrogent de temps en temps, le soir après la classe, que vous les voyez de temps en temps, qu'ils viennent au moment de valorisation de production scénique des enfants vous êtes content ils sont là, ils s'impliquent. Maintenant, pour aller plus loin, il faut rentrer dans une démarche de personnalisation il faut recruter des gens qui ne font que ça, qui ont des savoir faire dédié à la question de la parentalité.

On a des exemples d'opérateur qui font du CLAS de manière très professionnalisée sur des compétences dédiées et d'autres qui ne le font pas, qui ne sont pas outillées pour cela, se sont deux niveaux d'approches qui sont très différentes. On a l'OMASS qui fait du CLAS avec une approche à la parentalité très ciblée et ils en a d'autres qui font du CLAS avec les moyens du bord, mais on est content quand même parce qu'on sait qu'il y a tellement de besoins qu'on réussira à atteindre certains objectifs, à approcher les parents.

L'idée c'est d'essayer de cerner les profils des parents et des enfants de telle sorte que on puisse mettre côte à côte différents dispositifs à l'intérieur desquels les profils touchés ne sont pas tout à fait les mêmes.

On se réserve entre guillemet la possibilité de se développer des compétences à la parentalité lorsque véritablement on est sur des cas traités d'enfants, avec des problématiques très fortes et on laisse le CLAS pour les autres. C'est peut être un peu théorique car on sait que dans le CLAS on a des enfants relevant du CLIS des enfants qui ont des problématiques. Mais à mon sens tant qu'il s'agit de les faire venir on reste limité, il faut aller dans les quartiers.

Jean-Michel MONGIS (Coordonnateur CLS du Marin) : il faut une approche plus personnelle car le parent n'a pas envie d'exprimer ses difficultés devant tout le monde.

Marièle IPHAINE (Coordonnateur CUCS du Lamentin): En effet, on a rencontré beaucoup de parents qui nous ont dit qu'ils ne vont plus à l'école parce qu'ils sont mal à l'aise et ont l'impression d'être rejetés. C'est pour cela qu'il faut avoir l'opportunité de les rencontrer très directement et le faire avec des gens qui savent faire cela ce n'est pas donné à tout le monde ; de rencontrer des parents savoir décoder les choses.

Dans le Programme de réussite éducative (PRE) on va recruter quelqu'un qui fera que cela, de la médiation familiale. Car il faut une compétence spécifique.

Alexandra MATEZUA (Coordonnateur CLS FDF): Il est vrai que l'on trouve très vite nos limites, le manque de lisibilité de ce que l'on fait est certainement lié à un traitement extrêmement globale de la problématique de la parentalité, la médiation familiale est un des aspects du soutien à la parentalité. Je crois que chaque association, association professionnelle devraient parfois se spécialiser dans un créneau pour qu'on ait une prise en charge globale des familles qu'on veut aider. Les assistantes sociales sont là aussi pour le soutien à la parentalité mais tout le monde n'est pas compétent pour cela.

Mathieu PETIT : Il y a des services qui travaillent sur la parentalité qui se mettent en place comme l'association AADPAS à Fort de France qui a un service SOS parents qui a une action sur la parentalité.

Marièle IPHAINE (Coordonnateur CUCS du Lamentin): c'est vrai que l'on peut faire beaucoup de choses mais quand on parle d'accompagnement socio éducatif parental, c'est d'abord un travail de longue haleine j'ai des collègues qui font cela depuis 10 ans et qui en sont à leur balbutiements avec les mêmes familles c'est pour cela que je pense que l'accompagnement à la parentalité c'est un tout. C'est une relation à la famille globale dans laquelle on arrive à établir les besoins et une relation de confiance telle, que l'on peut aller très loin avec eux et si c'est si difficile c'est parce que on voit bien que les compétences se juxtaposent.

La CAF vous dit je peux vous aider à faire de la parentalité, les assistantes sociales du Conseil général aussi tout le monde peut faire ça mais on arrive toujours pas à construire un projet, Sur le territoire du Lamentin cela fait presque 20 ans que l'OMASS fait ça mais cela reste ciblé à l'OMASS. On a une compétence qui est là, des savoirs faire très intéressants, mais jamais on a réussi à dépasser le cadre de l'intervention de l'OMASS, pour que cela se diffuse sur le territoire communal et qu'on sorte de l'expérimentation ; et pourtant il y a des quantités d'institutions qui font cela mais il n'y a pas de synergie entre toutes ces compétences.

Alexandra MATEZUA (CLS FDF) : Concernant la parentalité, cela correspond à nos difficultés également. En plus, il n'y a pas de passerelles entre les différents dispositifs et il manque de spécialisation des actions. Pourtant nous avons tous ce qu'il faut en dispositifs.

Tout le monde fait un peu de tout sans évaluer. Il y a une déperdition des moyens, des énergies de l'action de manière général et cela correspond en plus parfois à des actions menées à des logiques et des niveaux hiérarchiques différents.

Nicole CHAMBRON : Il n'y a pas cette difficulté que sur la parentalité. La limite à laquelle on se heurte dans les politiques publiques est d'une part de savoir établir le lien avec les publics, les parents, les familles, les enfants les toxics etc. On a des offres, des ressources mais les gens ne viennent pas dans les réunions, les ateliers. L'idée de médiation familiale que propose Marièle, c'est comment faire pour aller vers les familles, les travailler, de façon à ce que les familles viennent aux réunions qui les intéressent le plus au lieu de rester chez elles, qu'elles envoient les enfants dans les activités qui sont faites pour le bien de l'enfant. Etablir le lien c'est une des faiblesses des politiques françaises.

La CAF à un centre de recherche au niveau national, il y a un chercheur qui travaille depuis des années sur un sujet à la demande de la CAF : Les Non usagers. Ce ne sont pas les gens qui viennent dans les structures qui nous intéressent, se sont ceux qui ne viennent pas. Pourquoi, parce qu'ils sont en difficulté, on a un devoir d'aide mais aussi parce qu'ils mettent en difficulté la société, on a une conception du fonctionnement de la solidarité qui fait que si les familles vont mal, si les enfants vont mal c'est dommage pour eux, mais c'est dommage aussi pour le bon fonctionnement de la société.

L'intérêt global est que ces gens là utilisent les prestations, les services qui sont à leur disposition. L'idée de médiation familiale comme d'éducateur de rue pour les enfants c'est aller vers, essayer de tisser ce lien, on a peut être différentes manières de le faire, mais c'est important.

La deuxième faiblesse dans nos politiques publiques c'est qu'on résonne toujours en terme d'offre et une des choses intéressantes dans la loi sur l'accès au droit du 18 décembre 1998 ou dans la réussite éducative c'est qu'on dit qu'on va se placer du point de vue de l'autre, de la victime etc...Il faut en fait que l'on soit capable d'établir des processus, des cheminement convenables qui ne soient pas des galères épouvantables pour des personnes en réponse à leurs préoccupations, c'est une démarche de résolutions de problèmes, d'offres de prestations, c'est une démarche de construire des processus.

On a beaucoup parlé de partenariat, c'est la base de la politique de la ville mais au delà du partenariat celui qu'il faut qu'on construise c'est que quand il y a une personne qui frappe à votre porte, vous la dame de la CAF, vous devez être capable de la recevoir et de la guider, lui donner de la lisibilité et lui donner votre numéro de téléphone même si ce n'est pas à vous qu'elle devait s'adresser et être un interlocuteur véritablement.

Il faut qu'on soit capable de construire ce type de partenariat là. Il ne faut pas demander à la personne qui est en difficulté de galérer entre toutes les portes qu'il y a, alors qu'elle est déjà en difficulté. Il faut qu'on lui propose non seulement des prestations mais du cheminement entre ces prestations. C'est les deux progrès qu'il faut qu'on fasse.

Marièle IPHAINE (Coordonnateur CUCS du Lamentin): Je pense qu'on a un gros défaut qui est celui de ne pas valoriser ce que l'on fait. Je suis persuadé qu'il y a des quantités d'associations qui font des quantités de choses sur les quartiers. Vous rencontrez régulièrement des bénéficiaires de ces actions qui sont sorties des difficultés.

Le problème c'est que l'on n'arrive pas à donner du sens à ces actions là, à les valoriser de telle sorte qu'on arrive à démontrer en quoi elles servent le projet de territoire. C'est cela qu'on a comme difficulté, on fait l'addition de toutes nos actions et en fin d'année on fait un joli bilan mais au final quel est l'impact que l'action a produit sur le quartier ? Par rapport au public ? Sur le projet et qu'est ce qu'on en a tiré. Je suis persuadé que le défaut qu'on a il est aussi dans l'évaluation. On ne se donne pas les moyens de capitaliser sur ce qui a marché.

Jean Michel MONGIS (Coordonnateur CLS du Marin) : Ce n'est pas l'évaluation seulement d'un dispositif ou d'une action, c'est l'évaluation d'un ensemble d'actions. Parfois c'est dur aussi de voir qu'on voit le même enfant passer de dispositif en dispositif et c'est pourtant toujours les mêmes difficultés. Certains enfants ont des difficultés spécifiques.

Marièle IPHAINE (Coordonnateur CUCS du Lamentin): Il faudrait passer par l'individualisation de l'accompagnement.

Mathieu PETIT : Mme IPHAINE pourriez vous intervenir sur le PRE et où vous en êtes de votre démarche au Lamentin?

Marièle IPHAINE (Coordonnateur CUCS du Lamentin): Concernant la parentalité on va recruter dans ce sens et on va essayer également de capitaliser le travail très important qu'à fait l'OMASS.

Par rapport à l'école, on a essayé de prendre de la distance face à la méfiance pour les démarches de réussite éducative. Pendant longtemps la question de l'accompagnement est restée très centrée sur l'objectif scolaire ; avec le PRE et grâce à la politique de la ville, on est rentré dans des logiques qui ont plus à voir avec le territoire globalement et avec les questions urbaines, sociales et qui correspondent au principe d'action de la politique de la ville.

On est passé du contrat de ville au contrat urbain de cohésion sociale à une politique de partenariat avec l'école qui ne marche pas toujours très bien. Avec le programme de réussite éducative ce que les élus ont voulu faire c'est de montrer qu'on avait suffisamment investi sur l'approche collective pour essayer d'autres voies. On est passé d'une logique à travers le contrat local d'accompagnement à la scolarité, OVVV, plus toutes les actions qui sont mises en place par les associations ; ce qui va nous permettre de trouver une complémentarité à travers l'action collective et une démarche individuelle.

Ce qui à d'intéressant à noter c'est qu'on est passé avec le contrat de ville d'une politique avec les objectifs un peu flou à une politique qui est recentrée sur des fondamentaux et on a enfin réussi à faire dire aux élus qu'on va placer l'éducation au centre du projet du territoire.

Le mot prévention de la délinquance n'a pas été écrit une seule fois dans le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) parce qu'on a voulu faire comprendre aux élus que du fait que l'on avait un CLS sur le territoire communal le mot de prévention de la délinquance, il fallait essayer de l'utiliser dans une complémentarité avec les objectifs de médiation visés par le CLS. Pour qu'on ait nous, une approche plus centrée sur une thématique qu'était l'éducation et avec ce qui faisait sens, pour la politique de la ville. Derrière le mot éducation on a des mots clés également : parentalité, scolarité, santé, cadre de vie et le programme de réussite éducative, est en fait un dispositif porteur de toute cette démarche novatrice.

Présentation d'expériences sur la réussite éducative :

Grâce à la politique de la ville on a réussi à construire une politique éducative et on est passé de la simple mise en œuvre des obligations légales de la ville à une politique plus novatrice dans et autour de l'école. La politique de la ville a été un cadre privilégié pour construire cette politique éducative parce qu'elle est transversale, parce qu'elle nous permet d'être légitimé parce que le PRE est également un label national.

On est reconnu par le législateur en respectant les principes d'intervention des règles précises comme la question de la structure juridique porteuse, c'est une obligation : une ville ne peut pas être bénéficiaire des financements du PRE, il faut passer par une structure juridique autonome le CCAS, la caisse des écoles ou un groupement d'intérêt public.

Nous on va monter un GIP qui va donner une nouvelle dimension au partenariat. Ce n'est pas seulement un partenariat avec l'école qu'on est allé chercher mais aussi un partenariat plus offensif avec les bailleurs sociaux. On espère avec le rectorat et la CAF mais ce n'est pas encore gagné.

Le PRE du lamenin c'est donc construit dans un contexte de transformation de l'action publique avec le souci de passer de l'action collective à l'action individuelle pour faire encore mieux. On a réussi à résister à la pression de l'urgence parce qu'on a réussi à passer par le temps du diagnostic local.

Avec Nicole Chambron on a travaillé pendant 4 ou 6 mois sur ce dossier à la réalisation du diagnostic pour bien prendre la mesure des enjeux locaux travailler sur la plus value du PRE, par rapport au dispositif à l'existant ; rassembler tous les partenaires et on a réussi à trouver enfin une collaboration avec le conseil général ; qui lui-même met en place son dispositif école famille quartier dans la même année avec la même philosophie.

Parmi les éléments clés de la mise en œuvre il y a eut ce travail dès l'origine sur l'articulation PRE et école famille quartier donc un diagnostic et dans la continuité une période d'expérimentation, huit mois encore. Les premiers PRE se sont mis en place en France, en 2004, 4 ans après on va rentrer en phase d'extension de notre PRE. Cette année on achève notre phase expérimentale. On a eu l'occasion de partager le bilan lors d'une réunion qui s'est tenue le 23 en mairie.

On a travaillé avec 20 enfants sélectionnés dont 14 pour lesquels un parcours de réussite éducative a pu se mettre en place. On a essayé de s'approprier les recommandations du diagnostic, de mettre en place le diagnostic individualisé, la rencontre avec la famille, avec les institutions, pour essayer de comprendre dans quel environnement l'enfant évoluait. Il faut près de trois mois rien que pour faire ça. On a travaillé d'abord avec les institutions partenaires qui sont l'OMASS, la CAF et le Conseil Général qui ont accepté d'aller dans les familles sur la base d'une grille d'entretien qu'on leur avait remis pour interroger la famille. Pour comprendre dans quel contexte évoluait l'enfant, interroger l'enfant aussi il y a aussi les fiches de repérage pour repérer les enfants à l'origine.

Participant : 14 enfants sur combien au départ et pourquoi ?

Marièle IPHAINE (Coordonnateur CUCS du Lamentin): On a travaillé sur 20 enfants en considérant plusieurs aspects on s'est dit qu'on choisit certain cycles scolaires. On s'est donné 3 ans maximum pour monter un parcours. On a décidé de choisir les enfants de grandes section de maternelle avec l'ambition de les suivre jusqu'au CE1 ce qui correspond à un cycle scolaire, pour les enfants du primaire on choisit des enfants du CE2 CM1 CM2, des enfants de 5^{ème} parce que école famille quartier touchaient les enfants de 6^{ème} et nous on est passé aux enfants de 5^{ème}. 20 enfants parce que ça nous apparaissait un chiffre supportable au regard des moyens dont on disposait.

Le critère d'éligibilité : Enfant scolarisé et/ou domicilié sur le périmètre du centre ville parce que le législateur impose que le PRE se mette en place dans les zones urbaines sensibles et sur les établissements scolaires en éducation prioritaire. La correspondance entre éducation prioritaire et géographie prioritaire est évidente sur le centre on a pu démontrer à travers le diagnostic que se concentraient effectivement les problématiques sociales et urbaines et ailleurs il y a d'autres choses qui se font aussi comme le CLAS. La conclusion c'est qu'il faut rester sur du collectif et aller sur des situations très particulières

Muriel VAUTOR (Chargé de mission CUCS FDF) : Il y a d'autres quartiers qui sont dans ces difficultés, est ce que par rapport au CUCS et la géographie prioritaire, le complément peut venir dans la partie programme réussite éducative ?

Marièle IPHAINE (Coordonnateur CUCS du Lamentin): Non c'est la géographie prioritaire. Comme souvent elle pose des problèmes de stratégies. Mais un élément de réponse c'est que les enfants habitent parfois dans d'autres quartiers. Ils sont orientés vers le Collège E. Glissant. La correspondance géographie prioritaire et diagnostic de territoire reste pertinente. Autrement, il y a d'autres dispositifs pour les autres territoires. Il faut donner de la qualité également au CLAS.

On veut démontrer qu'on a plusieurs dispositifs qui constituent une offre complète pour viser la réussite éducative et que chacun de ces dispositifs a sa pertinence. Par ailleurs le PRE reste limité pour le nombre car il s'agit de situations très particulières. Ceci au niveau des moyens financiers, humains et pour la disponibilité et aussi pour rester pertinent.

Il faut qu'on travaille à faire en sorte qu'à la fois sur les publics sur les territoires on arrive à faire un alliage complet et complémentaire ; cela va nous obliger à travailler davantage dans la mise en cohérence.

C'est difficile car tous ces enfants sont en difficulté. Mais ils ne peuvent pas tous être dans le PRE. Il ne faut pas non plus trop classifié.

Alexandra MATEZUA (Coordonnateur CLS de FDF) : Qui coordonne le PRE, comment travaillez vous avec les autres intervenants, quelle équipe ?

Marièle IPHAINE (Coordonnateur CUCS du Lamentin): Avant de parler de coordination du PRE, il faut parler de l'équipe multidisciplinaire de réussite éducative qui est constituée de représentants de toutes les institutions liées la réussite éducative. Ceux qui paraissent évidents au regard des déterminismes sociaux, éducatifs : le scolaire avec un représentant de l'Education nationale, un représentant de la CAF, des représentants du Conseil Général de tous les niveaux.

Alexandra MATEZUA (Coordonnateur CLS de FDF) : Justement est ce que cela correspond à des gens de terrains ou non ?

Marièle IPHAINE (Coordonnateur CUCS du Lamentin): On ne les a pas choisis, pour les écoles on a eu des directeurs d'école, pour le Conseil Général, des chefs de services et des assistantes sociales, des conseillères, office des sports, office de la santé du Lamentin. Donc des gens de terrain et également des administratifs.

En fait on a recueilli 35 fiches de repérages des établissements scolaires. Savoir êtres, situations de l'enfant, etc....On s'est réuni avec l'équipe pluri disciplinaire pour sélectionner les enfants en fonction des difficultés les plus importantes. On a réuni les fiches et avec les critères retenus, les situations les plus difficiles étaient de 20. Cela n'a pas été simple.

Ensuite on a mis en place un diagnostic qui a duré 8 mois (voir pièce jointe.)
Présentation des Fiches de repérages des enfants (voir pièce jointe)

Participant : Il existe un ensemble de dispositifs de la réussite éducative, plus le droit commun, plus les actions indépendantes des associations. Comment fait-on pour s'y retrouver ?

Mathieu PETIT : Est-ce que le Projet Educatif Local (PEL) n'est pas un outil de la cohérence des dispositifs de la réussite éducative ?

Marièle IPHAINE (Coordonnateur CUCS du Lamentin): c'est compliqué à mettre en place un PEL par ailleurs, au Lamentin, nous avons pu retrouver la cohérence d'ensemble par le CUCS qui intègre tous les dispositifs de la réussite éducative. Les communes ont de toute façon une politique éducative après les différents outils sont utilisés au service de celle-ci.

Mathieu PETIT : A titre d'information il y a depuis 2007 l'accompagnement éducatif assuré dans le cadre de l'école qui sera étendu au Collège. Par ailleurs, avec le Plan Espoir Banlieues, il y a des expérimentations en matière éducative qui seront lancés. Enfin, il y a maintenant sur plusieurs communes les classes relais en direction des enfants de collèges ou lycées qui décrochent.